

[PERMANENCE DES SOINS EN INDRE-ET-LOIRE] Ouverture d'une Maison médicale de garde sur le site de l'hôpital Trousseau

Créée dans le cadre du Plan national Urgences, en partenariat étroit avec le Conseil départemental de l'Ordre des médecins et l'Association des permanences de soins et urgences médicales (APSUM), une nouvelle maison médicale de garde a ouvert le 5 septembre dernier à Tours.

Financée par l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire, elle est située à l'hôpital Trousseau, au plus près du Service d'accueil des urgences. Son fonctionnement est confié à des médecins généralistes libéraux volontaires.

A l'origine de la maison médicale de garde (MMG)

La création de la maison médicale de garde permet aux acteurs de santé de la métropole tourangelle de répondre aux exigences :

- du Plan national Urgences de 2019 qui prévoit que tous les services d'urgences de + 50 000 passages/an aient une maison médicale de garde,
- du rapport Braun de juin 2022 pour faciliter l'accès aux soins urgents non programmés.

Les objectifs de la maison médicale de garde

Une maison médicale de garde est une structure médicale pour les consultations soirs, les week-ends et les jours fériés lorsque les cabinets des médecins traitants sont fermés.

La maison médicale de garde est destinée à assurer la continuité des soins pour les urgences non vitales. Son but est double : réorienter les patients se présentant au service d'accueil des urgences et ne nécessitant pas une prise en charge hospitalière vers une structure plus adaptée ; assurer une pratique sécuritaire au médecin généraliste exerçant en MMG comme au patient.

En se regroupant, les médecins généralistes libéraux peuvent assumer toutes les gardes en équipe de façon plus sereine. Les patients, quant à eux, ont la même qualité de prise en charge qu'en cabinet, sans l'attente dans le service d'urgence.

En effet, la création de la MMG permettra d'accueillir des patients qui, sans cela, s'orienteraient vers le service d'accueil des urgences alors que leur prise en charge est du ressort de la médecine générale.

L'orientation adaptée de ces patients fluidifiera la prise en charge des patients relevant réellement d'un service d'urgences et permettra :

- de recentrer le service d'accueil des urgences sur la prise en charge de patients relevant spécifiquement de l'urgence et ainsi, optimiser la qualité de la prise en charge,
- de diminuer les temps d'attente aux urgences,
- d'assurer, en lien avec la médecine libérale, la prise en charge des patients réorientés par les urgences ou le centre 15 au plus près des besoins de leur état de santé.

Pour le service des Urgences, comme pour le SAMU, il est indispensable de pouvoir travailler en lien avec la médecine libérale. C'est une collaboration qui nous permet à tous d'assurer des soins adaptés aux usagers, tout en permettant aux équipes hospitalières d'être concentrées sur les prises en charge relevant de l'urgence.

Pr Said Laribi – Chef du Service d'accueil des Urgences - CHRU de Tours

Pour la médecine libérale, sur un territoire en tension, il est toujours primordial que les acteurs de santé travaillent collectivement à assurer la prise en charge des patients. Ce projet est la preuve de la qualité des relations Ville/Hôpital dont les usagers peuvent se féliciter.

Docteur Philippe Paganelli, Président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins & Docteur Genies, Vice-président

Son fonctionnement

Le fonctionnement de la MMG, organisé par le CHRU, le Conseil départemental de l'Ordre des médecins, et l'APSUM représentée par le Docteur Jean-Michel Lemette, est conforme aux exigences de la Permanence Des Soins Ambulatoires, mission de service public qui a pour objet de répondre aux besoins de soins non programmés (SNP), essentiellement aux heures de fermeture des cabinets libéraux et des centres de santé.

Le principe de la MMG repose sur une orientation médicale, assurée par les médecins régulateurs libéraux du SAMU 37 ou les équipes médicales du SAU.

La prise en charge médicale sera assurée par des médecins généralistes libéraux volontaires adhérents de l'Association pour la permanence des soins et l'urgence médicale (APSUM), cette dernière étant signataire d'une convention avec le CHRU.

Le circuit du patient

Le patient ne se rend pas de lui-même à la MMG.

> Soit il se présente directement au SAU : une évaluation de sa situation est effectuée par une infirmière d'accueil et d'orientation (IAO) puis validée par un médecin senior pour orientation à la MMG

> Soit le patient a contacté le 15 et son orientation est faite par téléphone. Le patient se rend alors par ses propres moyens à la MMG.

Dans tous les cas, un rendez-vous sera donné au patient réorienté vers la MMG. Cette organisation permettra de n'orienter les patients que s'il y a des créneaux disponibles. Le médecin généraliste est informé de l'arrivée des patients en consultant son planning.

Sur place le patient attend dans une salle d'attente que le médecin vienne le chercher et le conduise au bureau de consultation.

Le patient règle sa consultation sur laquelle le Tiers-payant sera appliqué sur la part obligatoire.

En assurant la permanence d'accès aux soins lors des jours et horaires où les cabinets de ville sont majoritairement fermés, la MMG permet au patient de bénéficier d'une prise en charge conforme à ses besoins.

EN PRATIQUE :

Jours et horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 20 heures à minuit

Samedi, dimanche et jours fériés : de 8 heures à minuit

(NB – ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la présence effective de médecins libéraux sur le planning de la maison médicale de garde : si un créneau n'est pas pourvu, le service d'accueil des urgences et le SAMU en seront informés, de façon à ne pas orienter de patient vers la MMG)

Contact presse

Anne-Karen Nancey - Direction de la communication

02 47 47 37 57 - ak.nancey@chu-tours.fr - www.chu-tours.fr

